

Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

11. Le pâturage dans les Réserves Naturelles et les Parcs Nationaux

Etant donné les très nombreux rapports entendus pendant cette conférence, indiquant que la pénétration du bétail dans les réserves naturelles et les Parcs Nationaux constitue un des principaux facteurs de détérioration des habitats des animaux sauvages,

la **100^e Assemblée générale de l'UICN** réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

decide qu'il convient de prier le Gouvernement Fédéral Indien et les Gouvernements des Etats de prendre des mesures immédiates pour freiner et si possible interdire tout pâturage de bétail sur le territoire de toutes les Réserves Naturelles et les Parcs Nationaux et de pourvoir d'autres pacages pour ce bétail.